

## **CM 005-08-2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 09 Août à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

**Etaient présents** : M. Delrue, M. Fourier, Mme Reynaert, Mme Castain, Mme Alexandre, M. Gardon, M. Vandermolen, Mme Boché, M. Turbant, M. Fares, Mme Lemaître, M. Fauquembergue, M. Lemaire

**Absents excusés** : M. Lemaire donne pouvoir à M. Vandermolen à partir de 20 h ;

**Absents** : Mme Feret

Secrétaire de séance : M. Vandermolen

Début de la séance à 19 h 05 suivant l'ordre du jour.

M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de tarif ALSH Allonvillois et extérieurs (point 10).

### **01) Délibération pour le réaménagement d'un emprunt de la SIP dont la Commune est garant depuis 2008 ;**

La SIP a sollicité de la Caisse des dépôts et consignation pour le réaménagement de leur emprunt dont la Commune est garant, la durée sera allongée de 10 ans.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 13 voix pour.

### **02) Délibération pour le lancement des travaux Ecoles et ALSH ((DETR 188 606 €, 100 000 € C.Départemental et CAF commission en septembre ;**

Les subventions ont été accordées par la DETR 188 606 €, 100 000 € par le Conseil Départemental, pour la CAF, la commission est prévu en septembre. Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent M. le Maire à engager la mission de consultation des entreprises auprès de l'architecte, 13 voix pour.

### **03) Délibération pour la désignation de la société de mission de coordination sécurité et protection de la santé ainsi que la mission de contrôle technique pour les travaux Ecoles et ALSH ;**

M. le Maire présente les 3 devis pour les contrôles de mission de coordination sécurité et protection de la santé et les contrôles technique pour les travaux Ecoles et ALSH :

- Qualiconsult total de 8 900 € HT ;

- Socotec total 8544 € HT + 275 € HT/mois en cas d'allongement de la durée des travaux

- Véritas 7 780 € HT + 239.01 € HT/mois en cas d'allongement de la durée des travaux

.Les membres du Conseil après en avoir, délibéré votent pour la société Qualiconsult pour effectuer ces contrôles, car cette société ne pratique pas de supplément en cas de rallongement de la durée des travaux ou de visites complémentaires, 13 voix pour.

### **04) Délibération pour résiliation du contrat des photocopieurs RICOH et rachat des photocopies ;**

Les membres du Conseil après en avoir, délibéré acceptent la résiliation auprès de la société Ricoh, et autorisent M. le Maire a demandé le rachat des loyers restants et des photocopies prévus dans le contrat, à la date du 31 juillet 2018, 13 voix pour.

### **05) Délibération pour désigner la société de contrôle des hydrants ;**

M. le Maire doit prendre un arrêté pour le DECI (défense extérieur contre l'incendie) pour les contrôles techniques de la mesure des hydrants, seront réalisés conformément à la décision du Conseil du 09 août 2018, de déléguer ces contrôles au prestataire de service retenu par la centrale d'achat d'Amiens Métropole, 13 voix pour.

**06) Délibération donnant mandat à Maître Baclet pour ester en justice contre les différentes malfaçons intervenues dans le cadre du chantier Salle Polyvalente ;**

M. le Maire expose les différentes malfaçons intervenues dans le cadre du chantier de la Salle Polyvalente et considérant qu'il importe d'autoriser M. le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire  
Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent M. le Maire à ester en défense dans cette requête introduite devant le Tribunal Administratif ; désignent et donnent mandat à Maître Baclet domicilié 7 rue du Musée BP 560 60005 Beauvais, avocat pour représenter la Commune dans cette instance, 13 voix pour.

M. Lemaire a quitté la séance en donnant pouvoir à M. Vandermolen à 20 h.

**07) Délibération pour annulation des titres (poursuites infructueuses) ;**

La Trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur deux recettes après des recherches infructueuses :

- 182.31 € mandat au compte 6541 ;
- 50.00 € mandat au compte 6542.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent cette admission en non-valeur, 13 voix pour.

**08) Pot de départ de Mme Miannay ;**

Les membres du Conseil émettent un avis favorable sur le principe.

**09) Prise en charge du repas de l'agent d'entretien remplaçant ;**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, acceptent de prendre en charge les repas de cet agent à hauteur de 4 repas par semaine pendant le temps scolaire, 13 voix pour.

**10) Demande de riverain ;**

Des grands-parents de la Commune qui gardent leurs petits-enfants souhaitent bénéficier du tarif de la Commune pour le centre de loisirs.

Les membres du Conseil rappellent que le règlement indique que le tarif d'Allonville est réservé aux enfants d'Allonville ou scolarisés à Allonville, 13 voix pour.

**11) Questions et informations diverses.**

Tous les abris de bus seront changés par la Métropole ;

Pendant les journées du patrimoine du 15 septembre prochain des caches seront posés dans la Commune ;

La bibliothèque recherche des bénévoles pour l'accueil de classe.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 10.